

Résolution présentée par la délégation de

la république d'Équateur

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La lutte contre les abus sexuels sur les mineurs

L'Assemblée Générale,

Rappelant que l'article 34 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant stipule que l'État doit protéger l'enfant contre la violence et l'exploitation sexuelles,

Alarmée par le fait que les violences sexuelles sont un problème récurrent et omniprésent dans tous les Etats membres,

Notant qu'en moyenne, 9 % des hommes et 19,7 % des femmes ont subi des abus sexuels avant l'âge de 18 ans, d'après des recherches menées à l'université de Barcelone,

Soulignant que la structure patriarcale et la domination masculine du système judiciaire permettent aux abuseurs d'exercer des pressions sur les victimes et les poussent à retirer leurs plaintes,

Observant qu'une victime d'abus sexuels à 4 fois plus de chance de développer le syndrome de stress post-traumatique,

Ajoutant qu'elle a aussi 4 fois plus de chance de manifester des symptômes d'addiction à la drogue, et 3 fois plus de traverser des épisodes de dépression en tant qu'adulte selon l'organisation américaine RAINN (Rape, Abuse and Incest National Network), générant ainsi une tendance à affaiblir la société et à augmenter la précarité,

Propose de mettre en place une agence qui note les Etats membres en établissant un classement de type AAA, BBB, CCC en fonction de leur proactivité dans la lutte contre les violences sexuelles et la pédocriminalité ;

- d'appliquer un système de notation avec une publication d'un classement annuel en fonction de l'investissement, des décisions prises et du résultat de ces décisions, permettant ainsi d'établir un classement mondial reflétant le niveau d'investissement de chaque Etat membre dans la préservation de l'intégrité sexuelle des mineurs ;
- d'adopter des mesures de sécurité en facilitant et finançant l'installation de caméras de surveillance, ayant pour objectif de dissuader les habitants de commettre des abus sexuels sur les mineurs.

Le texte français fait foi